

FERME ÉOLIENNE DU MONT MOYEN

233 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS



SIÈGE SOCIAL

Parc environnemental de Gros-Jacques
1 rue des Énergies Nouvelles
80460 OUST MAREST
Tél. : 03 22 61 10 80
Fax : 03 22 60 52 95
www.energieteam.fr
france@energieteam.fr

PROJET D'EXTENSION DE PARC ÉOLIEN COMMUNES DE CATHEUX, CHOQUEUSE-LES-BÉNARDS ET CONTEVILLE (60)

RÉPONSE À L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE DU 18 AVRIL 2014



Agence Nord-Ouest
5 ter rue de Verdun
80710 QUEVAUVILLERS
Tél : 03 22 90 33 98
Fax : 03 22 90 33 99
Courriel : eqs@wanadoo.fr

Agence Ile-de-France
10 rue Lamartine
60540 BORNEL
Tél : 03 44 08 87 73

Agence Centre Nord
42 bis rue de la Paix
10000 TROYES
Tél : 03 25 40 55 74
Fax : 03 25 40 90 33
Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr

Web : www.allianceverte.com

Dans son avis, « l'autorité environnementale recommande :

1. de revoir la conception du parc pour réduire l'impact sur le paysage et de proposer éventuellement des mesures compensatoires,
2. de justifier la non-prise en compte du protocole EUROBAT, qui préconise que les éoliennes doivent être situées au minimum à 200 mètres des haies et boisements, pour les éoliennes E4, E5, E6 et E8 »

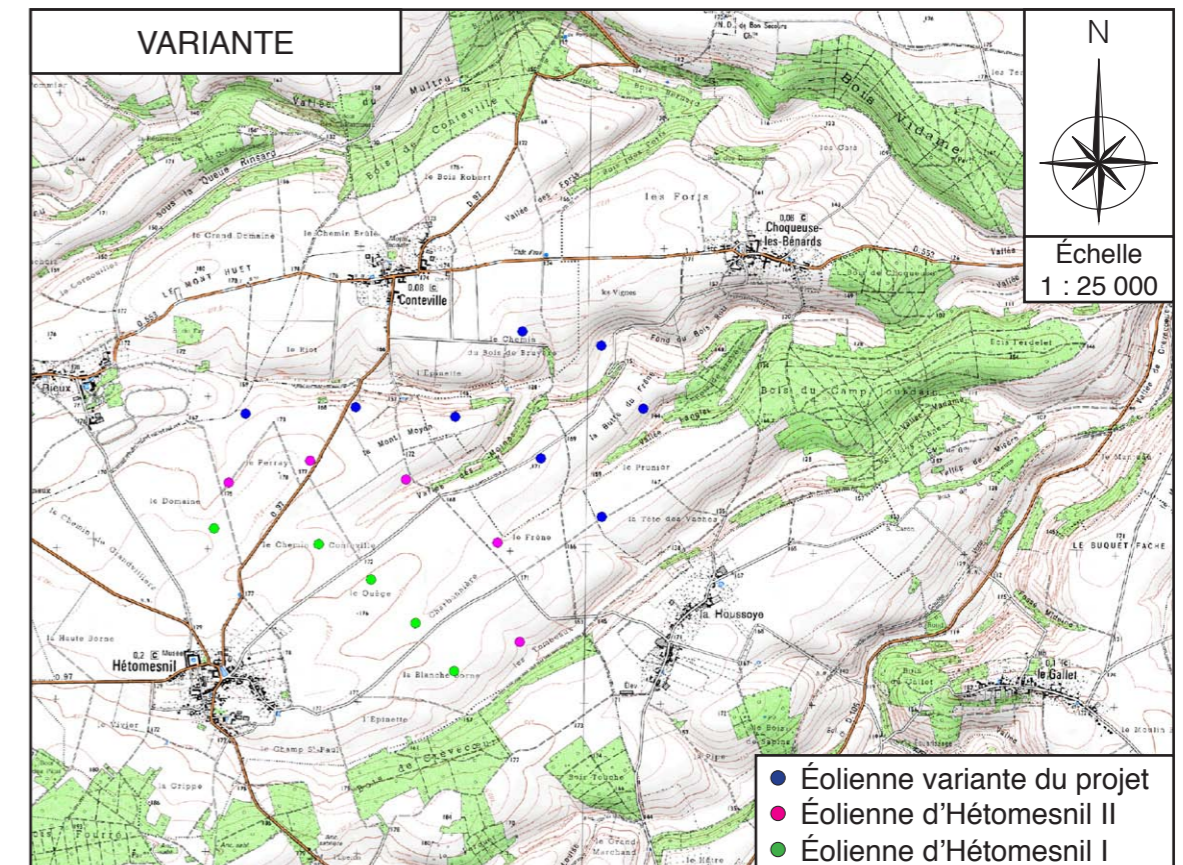
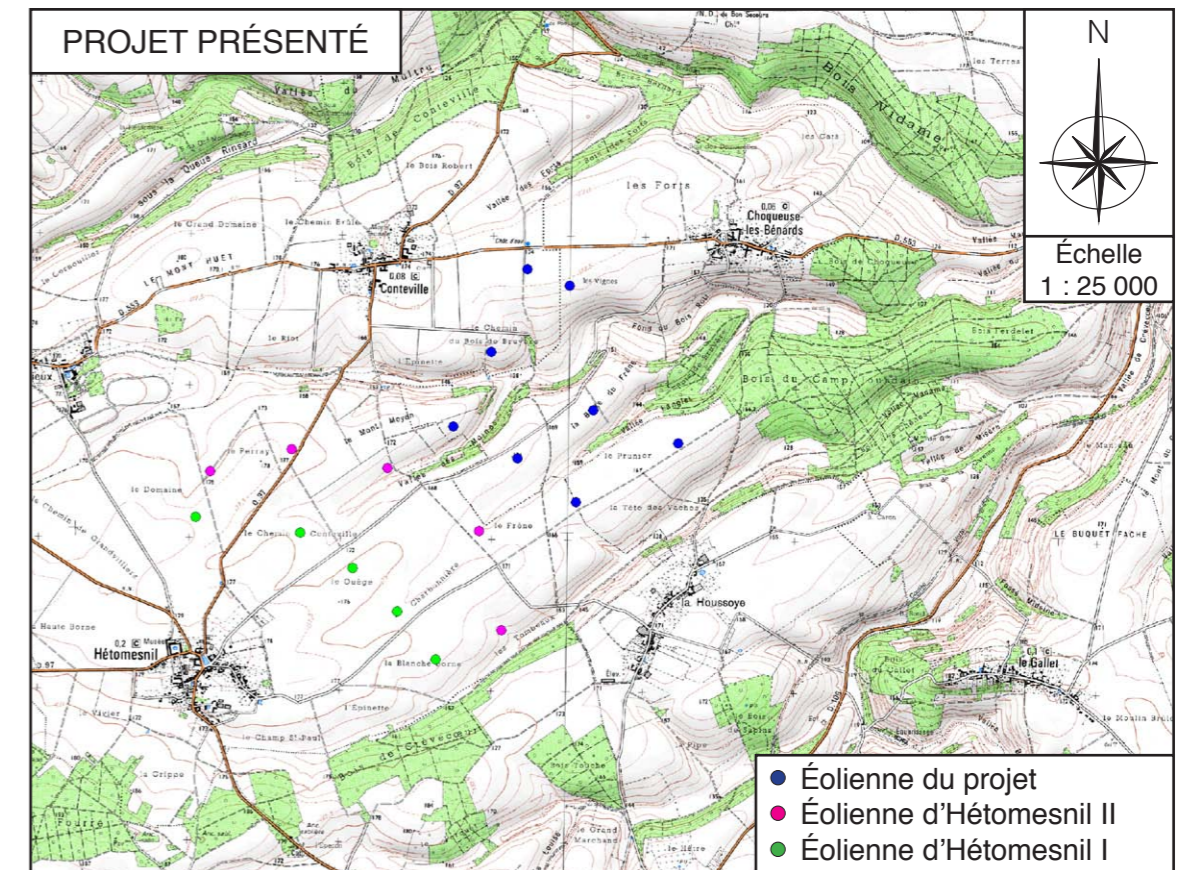
Rappelons en premier lieu que le Schéma Régional Éolien inclut le secteur du projet dans un pôle de densification. Le choix de l'implantation des éoliennes du projet en extension des parcs d'Hétomesnil s'inscrit pleinement dans cette orientation du SRE.

1. IMPACT SUR LE PAYSAGE

a. Variante d'implantation

L'autorité environnementale recommande dans son avis de « revoir la conception du parc pour réduire l'impact sur le paysage ». En réponse à cette remarque, nous présentons une variante en accord avec le parti d'aménagement des parcs d'Hétomesnil, en arcs de cercles.

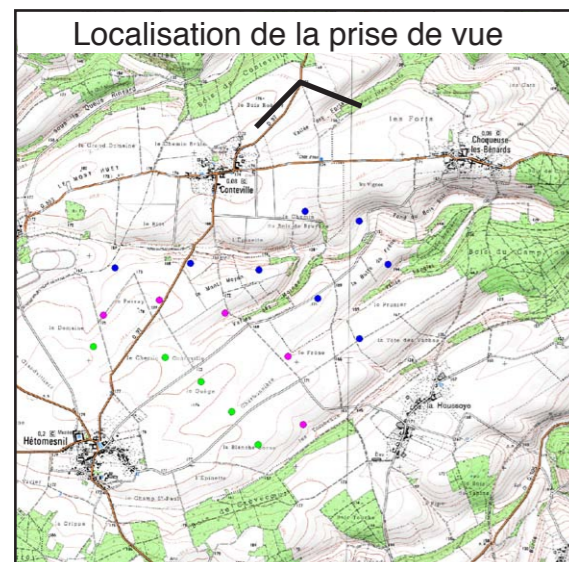
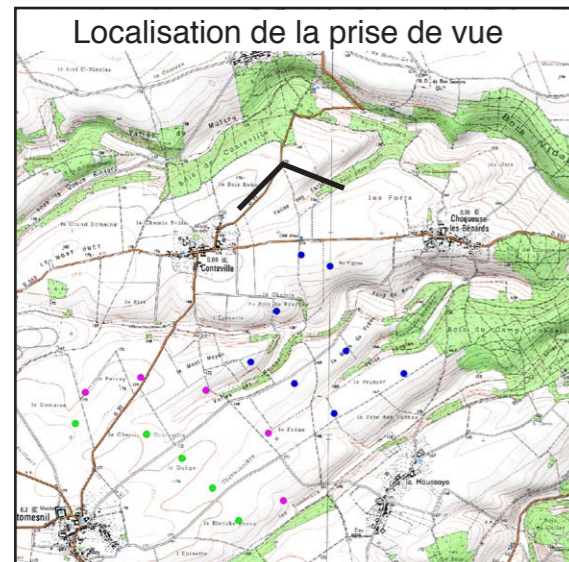
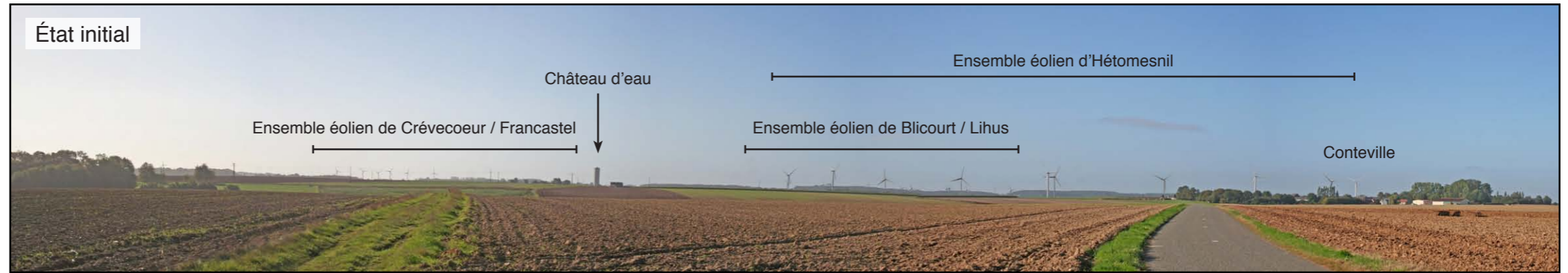
Cette nouvelle hypothèse de variante a fait l'objet de 4 vues comparatives pour juger de la pertinence de cette nouvelle variante.



• Photosimulation 4: Vue depuis la RD 97 au nord de Conteville (projet à environ 800 m)

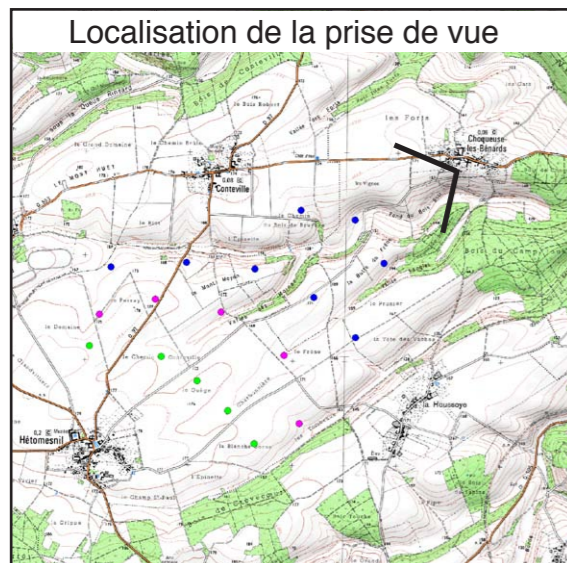
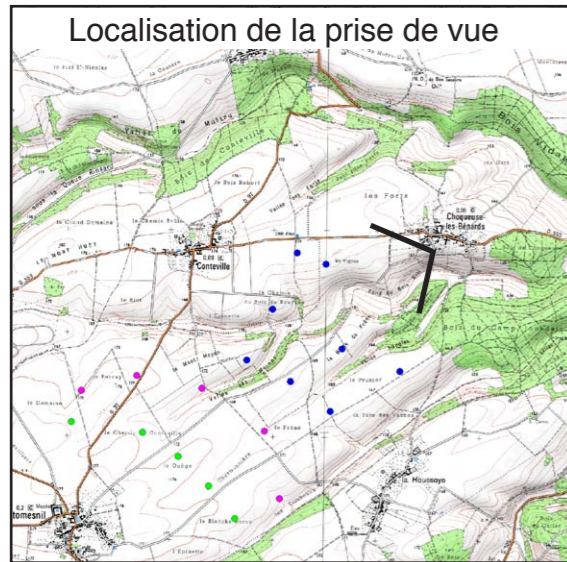
Au nord de Conteville, les deux courbes du parc d'Hétomesnil s'entrecroisent.

Il apparaît clairement que cette nouvelle configuration, plus harmonieuse «sur le papier» avec le parc initial d'Hétomesnil, ne change pas la perception du projet. Les configurations en arcs de cercles n'apparaissent pas plus qu'avec le projet initial.



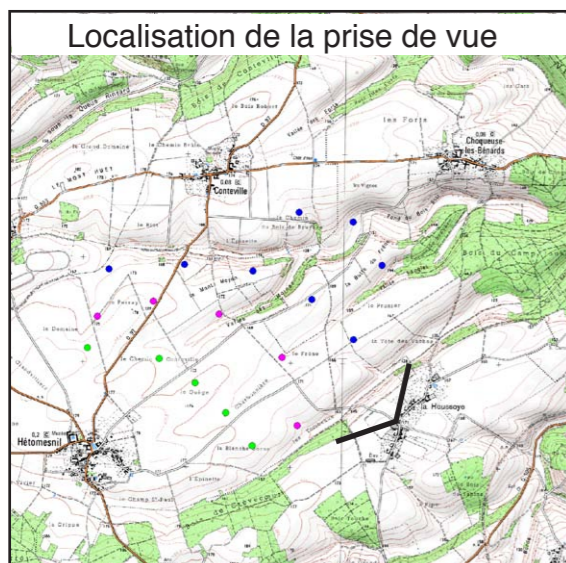
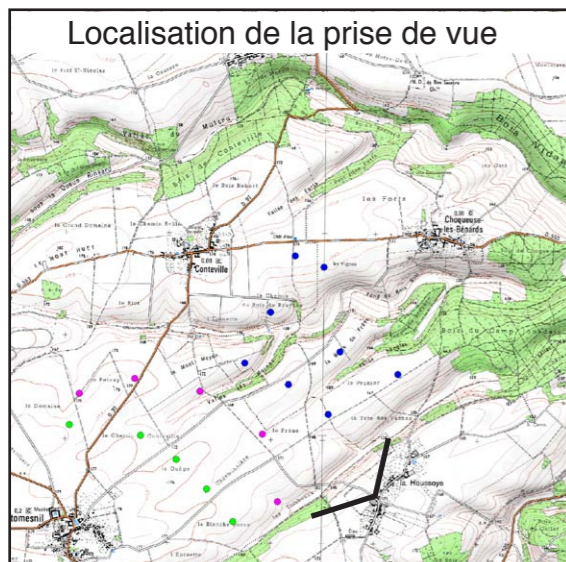
• **Photosimulation 7: Vue depuis la sortie Sud de Choqueuse-les-Bénards (projet à environ 1 km)**

Depuis la sortie Sud de Choqueuse-les-Bénards, la configuration en double courbe existante est également loin d'être évidente. Les deux variantes de projets ont ici également un aspect similaire.



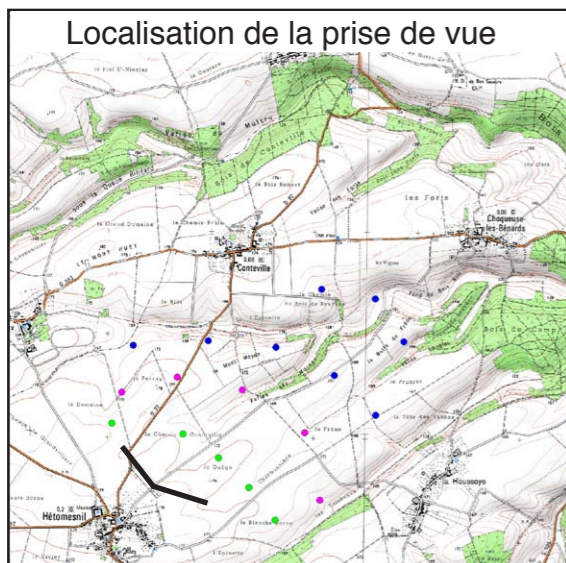
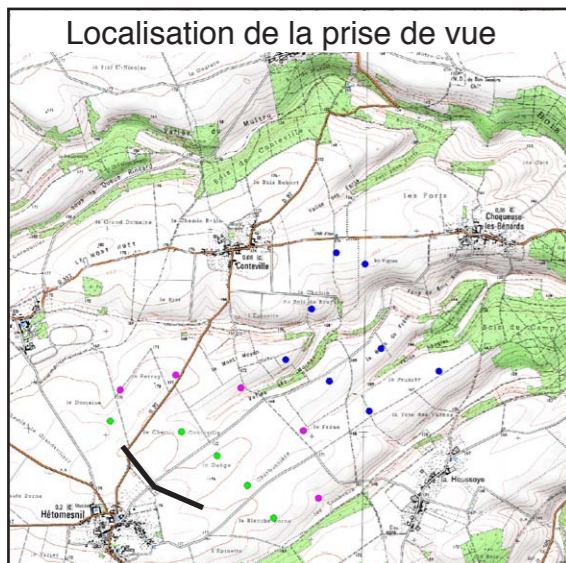
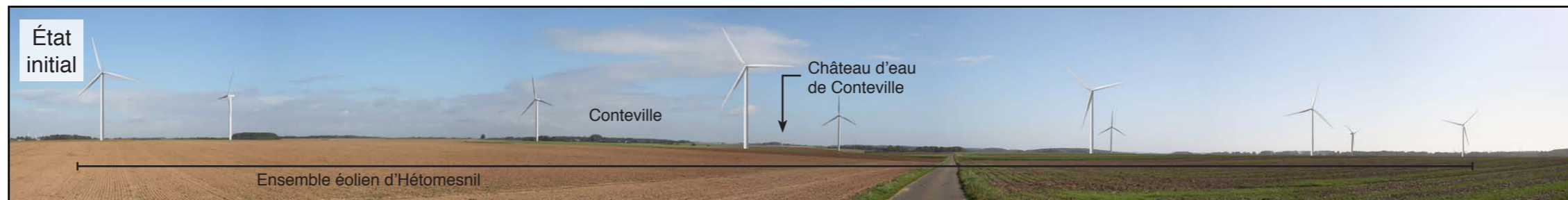
• **Photosimulation 10: Vue depuis la sortie du hameau de la Houssoye (Projet à 920 m)**

Depuis la sortie de la Houssoye, la configuration en arc de cercle du projet ne semble pas évidente. Les deux courbes du projet alternatif sont ici plus visibles dans le paysage, elles ne semblent cependant pas plus en harmonie avec le parc initial, dans la mesure où pour ceux-ci la configuration en arcs d'apparaît pas..



• Photosimulation 11: Vue depuis la sortie d'Hétomesnil (projet à environ 1,8 km)

Depuis la sortie d'Hétomesnil, la configuration en double courbe du parc initial peut se discerner, même si l'impression dominante est celle d'une double ligne inégalement répartie.



Que ce soit dans la configuration du projet, ou celle simulée pour répondre à la question de l'autorité environnementale, la disposition en arcs de cercles n'est pas perceptible.

b. Réponses aux autres observations de la DREAL

L'avis relève que les éoliennes du projet sont proches :

- pour E1 et E2, des villages de Choqueuse et Conteville.

Or, ces deux éoliennes ont été placées justement tant que possible à distance des deux villages, bien au-delà des 500 m réglementaires, en tenant compte aussi des contraintes liées au milieu naturel et à l'emprise au sol. Les distances justement reprises par l'avis, de 900 et 1000 m, illustrent ce choix et cet effort. En effet, dans la plupart des parcs, les éoliennes sont implantées bien plus près des villages. Ceci illustre également la pertinence du choix du site qui permet cet éloignement.

En outre, le choix de ne pas étendre le projet au Nord de la RD 553 évite «l'enfermement» des villages.

- pour E1 à E4, du village de Conteville sur la RD 97 qui «offre un point de vue remarquable sur la vallée de l'Épinette».

La photosimulation n°2 p.186 rappelée ci-dessous montre au contraire que la vallée de l'Épinette est peu visible depuis la RD 97 à Conteville. C'est en effet un paysage d'openfield qui s'offre au regard, dans lequel s'insèrent les éoliennes supplémentaires du projet :

La vallée de l'Épinette n'est identifiable que par les houppes des arbres occupant le haut du rebord de ce talweg. On note d'ailleurs que les éoliennes existantes du parc d'Hétomesnil sont déjà largement visibles depuis ce point de vue, comme depuis tout le long de la RD 97.

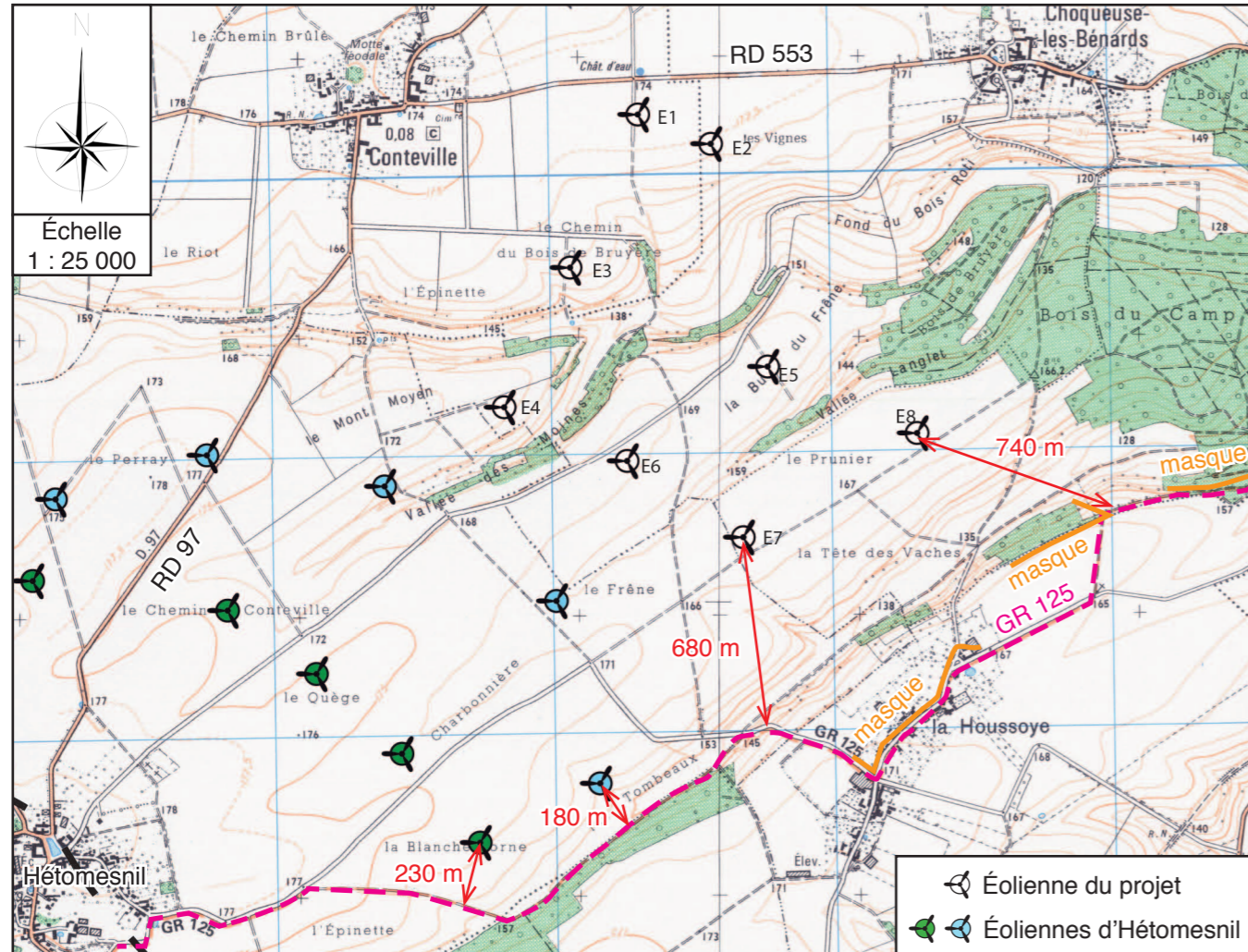
En outre, la vallée de l'Épinette n'est pas un site remarquable, et le site retenu pour le projet a justement été choisi en retrait des sites d'intérêt ponctuel et des grands ensembles emblématiques recensés par l'atlas des paysages. La vallée de la Selle, paysage remarquable le plus proche, est coupée de toute vision sur le projet par le bois du camp Jourdain.



photosimulation n°2 p.186 du dossier ICPE

• pour E5 à E8, du GR 125.

Les éoliennes acceptées des parcs d'Hétomesnil sont beaucoup plus proches du GR que celles du projet : environ 200 m, tandis que l'éolienne la plus proche du projet en est distante de 680 m.



Rappel du projet et des éléments proches

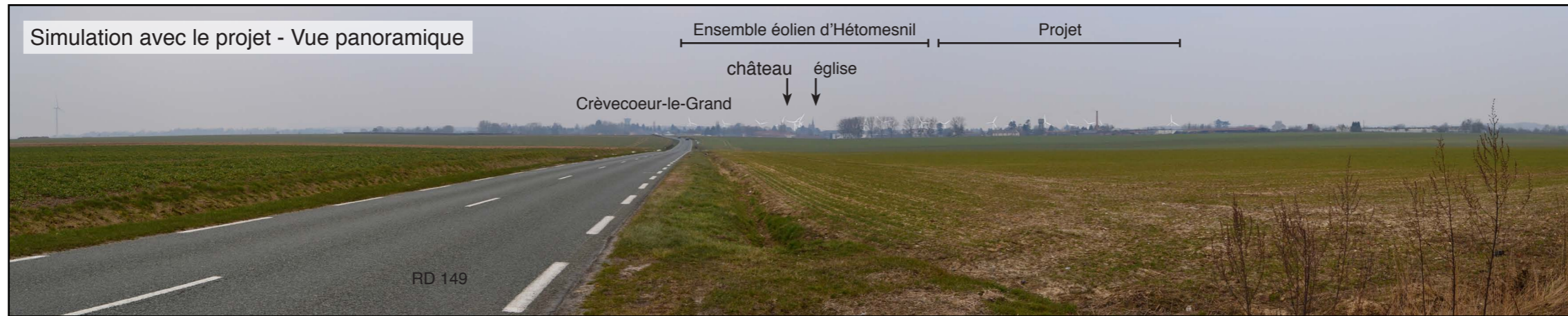
De plus, la plus longue section du GR offrant une vue sur l'ensemble des éoliennes du secteur (projet et parcs d'Hétomesnil) est en sortie Est du village d'Hétomesnil, d'où le projet ne sera visible qu'en arrière-plan ou dans le même champ visuel que les éoliennes d'Hétomesnil.

Le projet ne se laissera voir en premier plan des éoliennes d'Hétomesnil que depuis de plus courtes sections du GR, autour de la Houssoye.

Localement, il s'avère donc que la variante d'implantation retenue a été définie afin d'optimiser l'occupation du site, et donc la production d'énergie, tout en limitant au maximum les impacts liés aux différentes contraintes.

À plus grande échelle, notamment au regard du cumul d'impact depuis Crèvecœur-le-Grand (photosimulations n°36 à 38, rappelées en page suivante), le projet vient en extension de parcs acceptés comprenant des éoliennes de hauteur comparable. L'impact paysager supplémentaire est donc limité à la présence supplémentaires de 8 éoliennes à côté de 10 éoliennes déjà acceptées.

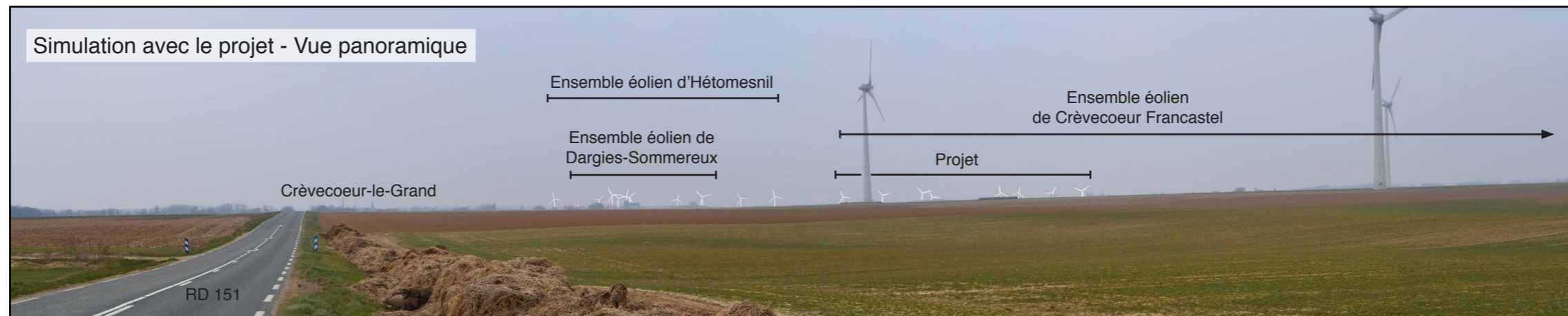
Enfin, dans ce paysage d'openfield, aucune mesure compensatoire d'intérêt paysager n'apparaît nécessaire.



photosimulation n°36 p.221 du dossier ICPE



photosimulation n°37 p.222 du dossier ICPE



photosimulation n°38 p.223 du dossier ICPE

II. DISTANCE AUX HAIES ET BOISEMENTS

La distance de recul de 200 m proposée par Eurobats est une mesure de précaution, a priori, à adapter à chaque site. En effet, il est précisé dans le *guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* daté de juin 2013 (non approuvé encore) que :

« L'un des principaux moyens pour limiter ces impacts [des éoliennes sur les chauves-souris] est l'évitement des zones sensibles, c'est-à-dire des secteurs pour lesquels une forte fréquentation a été enregistrée au cours de l'analyse de l'état initial, avec notamment des vols en hauteur.

Des recommandations de distances d'éloignement préventives vis-à-vis de tel ou tel milieu (par exemples des lisières ou des forêts) ne peuvent pas être généralisées a priori. Eurobats (2008) préconise un éloignement des lisières boisées compris entre 200 et 250 m. Brinkmann (2012) indique que l'éloignement des lisières engendre une baisse significative des risques d'impacts, toutefois relativement faible comparé à la diminution de risques induits par l'évitement des périodes de forte activité chiroptérologique »

En réponse à l'avis du 8 février 2013, nous avons détaillé ces observations de Brinkmann : « Les stratégies pour éviter les collisions de chauves-souris ne devraient pas se baser uniquement sur la distance par rapport à différents éléments du paysage, par exemple une certaine distance aux bois ou bosquets, car nos résultats montrent que l'activité des chauves-souris ne diminue pas autant que ce que l'on a supposé jusqu'ici. Une distance déterminée par rapport à certains paramètres du paysage, tels que la distance aux bosquets ou à la forêt, ne constitue pas, à nos yeux, un critère d'exclusion pour la construction d'éoliennes ».

Ainsi, la détermination de la sensibilité de chaque secteur du projet, détaillée dans le dossier, permet de préciser la situation des 4 éoliennes mentionnées dans l'avis :

• E4

En page 248, il est précisé que l'éolienne E4 ne peut pas être déplacée du fait de la présence du parc d'Hétomesnil (effet de sillage). Étant donnée la sensibilité moyenne du milieu pour les chiroptères (sensibilité qui ne concerne que l'espèce la plus commune, la Pipistrelle commune), un bridage spécifique à l'activité des chiroptères est proposé (p.254) pour cette éolienne.

Rappelons également que les inventaires n'ont mis en évidence une activité forte qu'au niveau du sol. Or, en général, l'activité des chiroptères décroît rapidement avec la hauteur. (Figure 90 p.219) Il est donc probable que, même sans bridage, le risque au niveau du rotor reste faible.

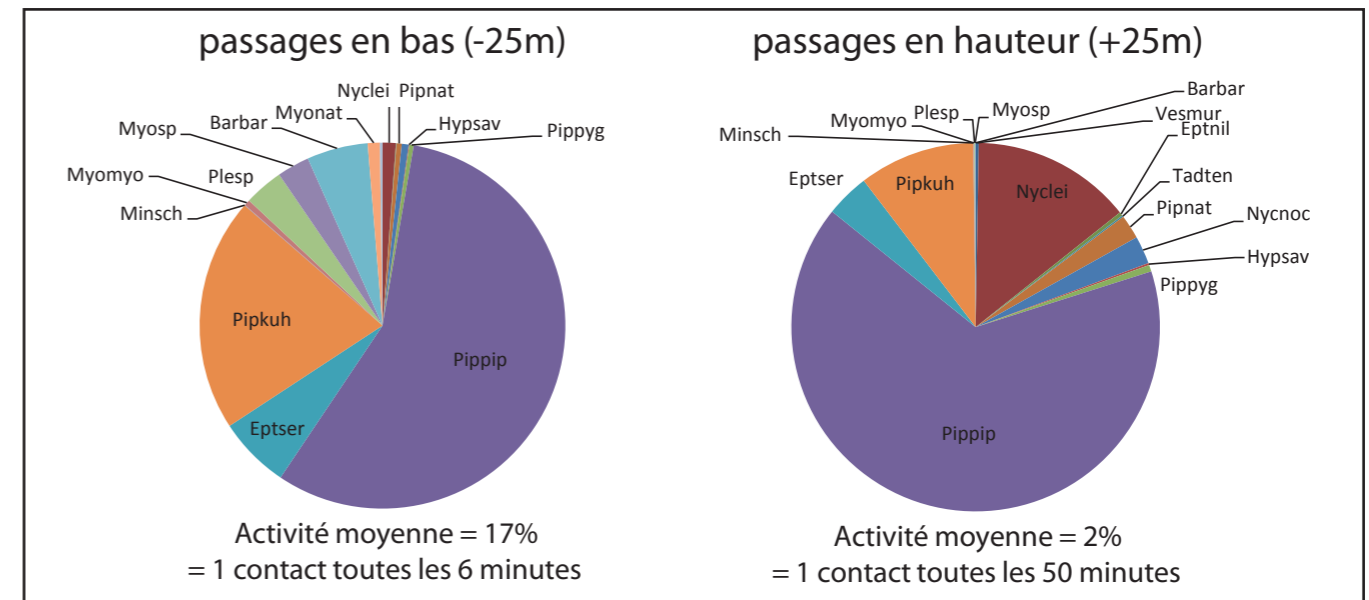
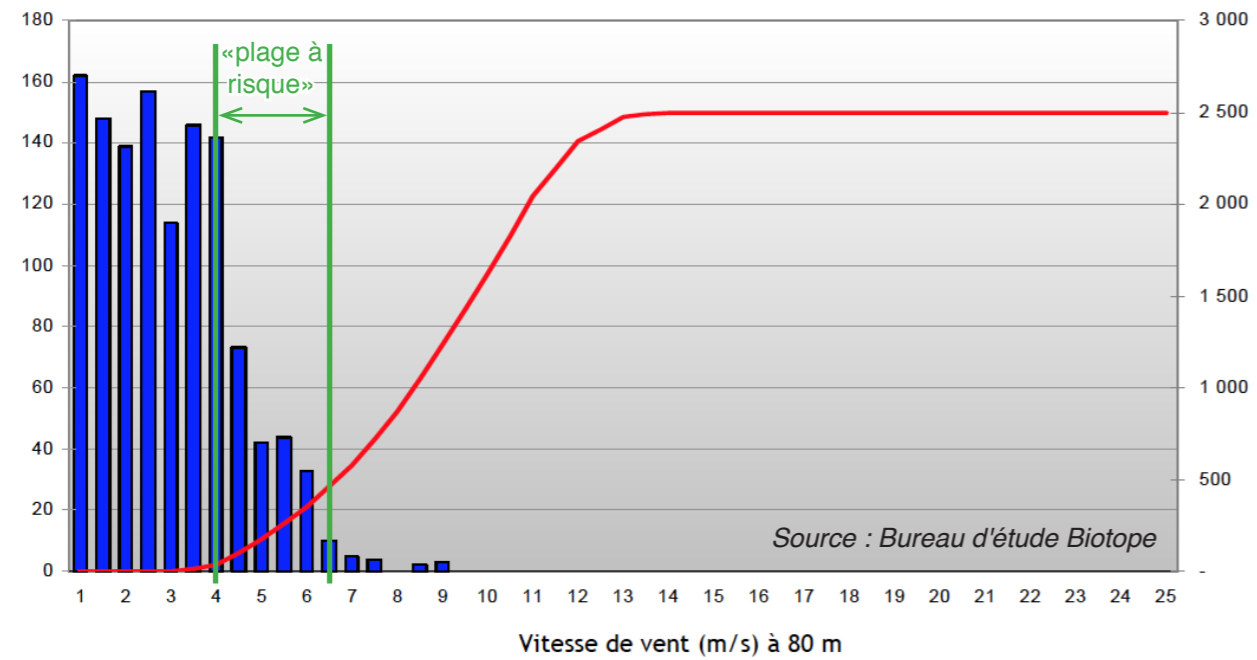


Figure 90 p.219 : Évaluation des hauteurs de vol selon les espèces de chauves-souris (Haquart A., Bas Y., Tranchard J. et Lagrange H., Biotopie)
L'activité moyenne passe de 17 % en dessous de 25 m à 2 % au-dessus

Le bridage vise à empêcher le fonctionnement des éoliennes lorsque les conditions sont réunies pour la sortie des chiroptères. L'activité des chauves-souris dépend en effet des conditions climatiques, en particulier du vent, de la pluie et de la température. En-dessous d'une dizaine de degrés, cette activité est quasiment nulle. De même, l'activité décroît rapidement avec la vitesse du vent. Or, les éoliennes ne fonctionnent qu'avec du vent. Il n'y a donc qu'une petite plage «climatique» d'interférence entre l'activité des chiroptères et le fonctionnement des éoliennes (de nuit, pendant la bonne saison).

Nombre de contacts de chauves-souris

Production électrique d'une N90R80 (kW)

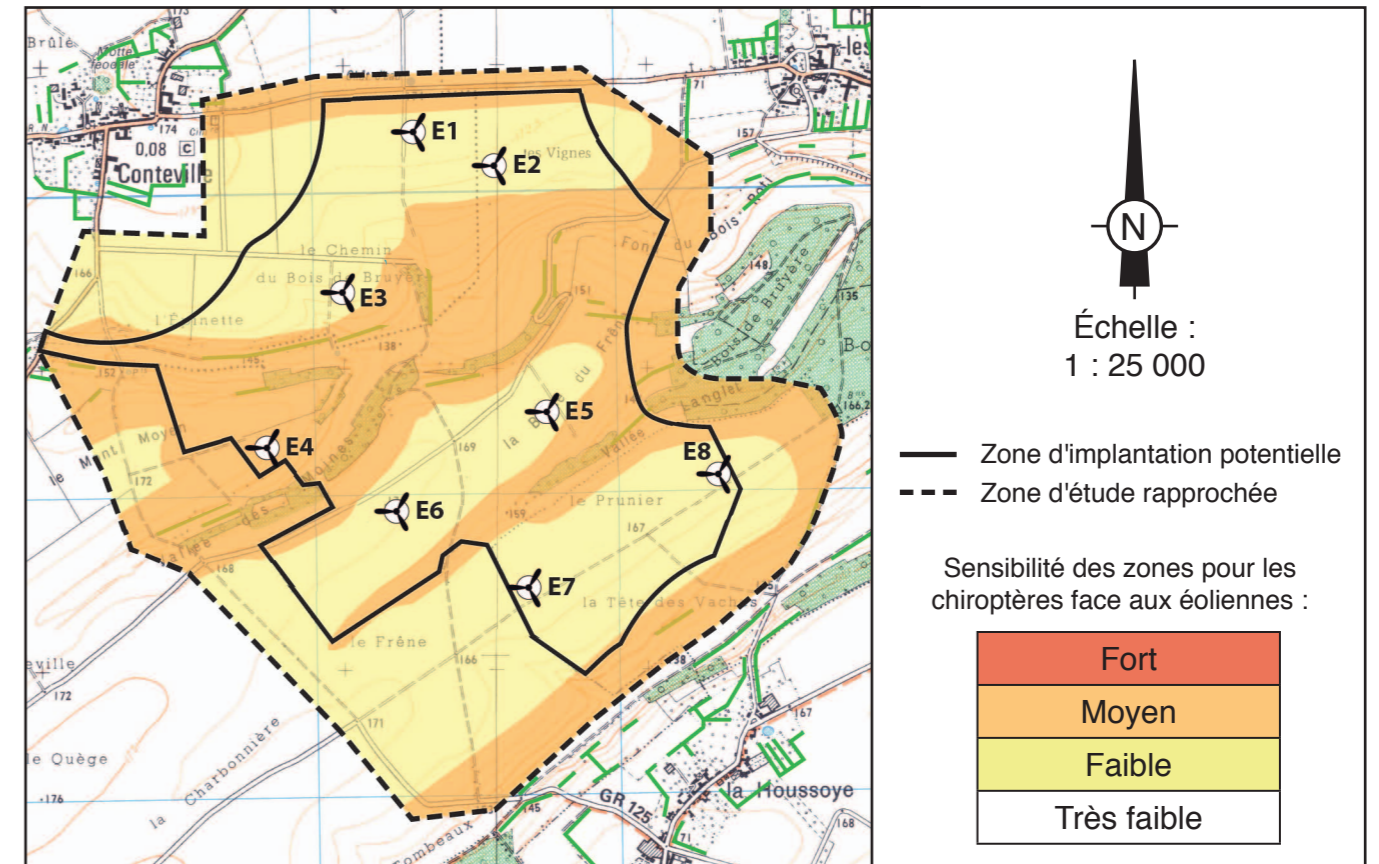


Source : Bureau d'étude Biotope

Fréquentation des chiroptères et production électrique en fonction de la vitesse du vent.
 Les chauves-souris évitant les périodes ventées,
 le bridage limite très peu la production d'énergie par les machines.

• E5, E6 et E8

Comme toutes les éoliennes du projet sauf E4, ces 3 éoliennes se situent dans des zones à enjeu faible pour les chiroptères (carte en p.113, rappelée ci-dessous).



Degrés de sensibilité potentielle de la zone d'étude rapprochée

Les zones sensibles sont donc évitées, et un éloignement supplémentaire des boisements n'engendrera donc pas de baisse significative des impacts. Néanmoins, malgré cette faible sensibilité, si une mortalité anormale était constatée notamment lors des suivis environnementaux réglementaires obligatoires, un bridage tel que celui qui sera mis en place pour l'éolienne E4 pourrait aussi être mis en place.

Pour confirmer le résultat des études réalisées, un suivi d'activité plus spécifique en hauteur sera mis en place au niveau des éoliennes E4, E5, E6 et E8 lors de la première année de mise en service du parc éolien pour ajuster le mode de fonctionnement des machines s'il s'avérait que les emplacements étaient plus sensibles que prévus.